

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

-----

L'an deux mille vingt-trois, le LUNDI 18 SEPTEMBRE à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 12 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.  
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme CATTY Christine.  
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.  
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

---

Secrétaire de séance : M. BOULET Guillaume

Fin de la séance : 20h45

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

VU la délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2022 concernant les tarifs municipaux 2023 ;

VU le coût des matériaux pour l'usage des machines du Fablab au Pôle Saint Jean-Baptiste ;

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER les TARIFS MUNICIPAUX pour le Pôle Saint Jean-Baptiste pour l'année 2023, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :**

Utilisation des machines Fablab	Au 01/01/2023	Au 01/10/2023
Découpeuse laser		1,00 pour 15 minutes
Imprimantes 3D		0,50 pour 30 minutes
Thermoformeuse		1,00
Brodeuse numérique		4,00 pour 15 minutes
Imprimante résine		3,00 pour 100 grammes
CNC (gravure laser)		7,00 pour 1 heure
Imprimante sublimation		1,00 pour 1 feuille A4
Surjeteuse		2,50 pour 15 minutes
Formations autour des machines Fablab	Au 01/01/2023	Au 01/10/2023
Découpeuse laser		5,00 pour 1 heure
Imprimante résine		10,00 pour 1 heure
CNC		10,00 pour 1 heure
Photocopies et impressions	Au 01/01/2023	Au 01/10/2023
Photocopie A4	0,20	0,20
Photocopie A3	0,30	0,30

Les règlements s'effectueront directement auprès des agents du Pôle habilités de la régie « Pôle Saint Jean-Baptiste ».

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

MAIRIE D'AIRE SUR LYS  
PAS DE CALAIS

Absusé de réception en préfecture  
062-216200147-20230918-2023-09-2-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2023  
Date de réception préfecture : 19/09/2023